

MALI



1. INFORMATIONS ESSENTIELLES

INFORMATIONS SUR LE PAYS

Superficie :	1 241 238 Km ² (source : Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique) DNSI
Population :	10 813 478 (source DNSI)
Classement IDH :	174 ^e sur 177 (source PNUD, 2004)
Espérance de vie :	58.6 ans (source PNUD, 2004)
Taux de mortalité infantile :	141 pour 1000 naissances vivantes en 2001
Taux brut de scolarisation dans le primaire :	67% en 2002/2004 (source DNSI)
Enfants atteignant la 5^e année d'école :	96% en 2003 (source DNSI)
PIB par habitant (PPA*) :	282\$ en 2002 (source PNUD)
PNB :	300 \$ en 2002 (source PNUD)
Taux de croissance du PIB :	3.7% en 2003 (source PNUD)
Taux de croissance du PNB :	10% (non confirmé, reste à vérifier...)

* PPA : Parité de Pouvoir d'Achat. Dans toutes les comparaisons internationales nécessitant de prendre en compte le niveau réel des prix, les données converties en PPA sont en effet plus appropriées que celles calculées simplement avec un taux de change.

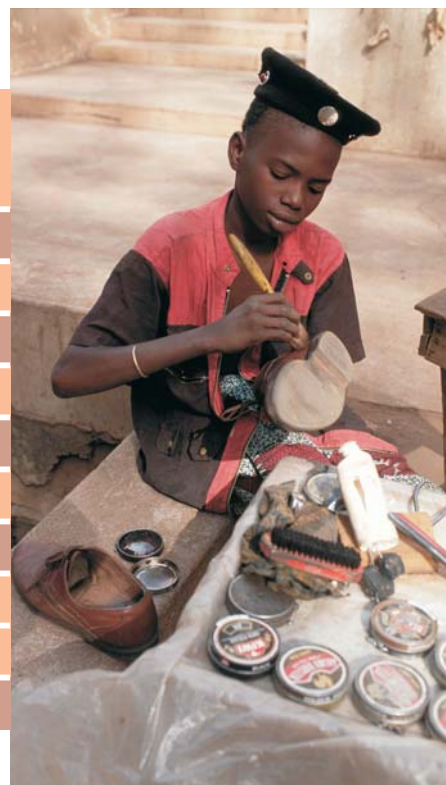


Photo: © OIT/P. Deloche

Le Mali s'est doté en mai 2004 d'un nouveau Gouvernement. Un programme d'action gouvernemental a été élaboré pour la période allant de 2004 à 2007. Il est articulé autour de 7 domaines globaux, qui comprennent entre autres : l'éducation, la formation et l'emploi, ainsi que le développement social, la femme, l'enfant et la famille. C'est au niveau de ces domaines prioritaires que la question spécifique du travail des enfants a été prise en compte, notamment dans le programme de travail gouvernemental, du Ministère du travail, de l'unité de lutte contre le travail des enfants au Mali. Cet organe aura pour rôle de maintenir les acquis, après le retrait de l'IPEC.

RATIFICATION DES CONVENTIONS ET LEGISLATION

Le Mali a ratifié la convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi en 2002, avec la proposition de relever l'âge minimum d'admission à l'emploi de 14 à 15 ans et la Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants en 2000.

Cette initiative doit se concrétiser par la révision du code du travail, qui dans ses dispositions actuelles, maintient l'âge minimum légal à 14 ans.

La ratification par le Mali des conventions fondamentales du BIT a généré une dynamique nouvelle au niveau des services étatiques chargés du suivi des questions liées à la survie et au développement des enfants en situation de travail. La question du travail des enfants est bien présente dans le Programme d'action 2003 du Ministère du Travail où la création d'une Unité « Enfants et Travail » est envisagée. Dans cette optique le Gouvernement malien a choisi dans le cadre de son programme national de mettre en œuvre des programmes d'action visant à porter son effort sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

PARTENAIRES

- Ministère de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille,
- Direction nationale du Travail,

- Direction nationale de la géologie et des mines,
- Institut national de prévoyance sociale (INPS),
- Syndicats,
- Employeurs,
- Groupe Pivot santé population,
- Enda Mali,
- Institut d'Economie Rurale,
- Club des amis de Mékin Sikoro,
- Save the Children – Royaume Uni,
- Groupe de Recherche Action pour le Développement,
- Association pour la Valorisation des Ressources locales,
- Médias,
- Coordination des associations de femmes,
- UNICEF,
- PNUD,
- UNESCO
- OIM.

BAILLEURS DE FONDS

France, Etats Unis d'Amérique

OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE L'IPEC

Contribuer à l'abolition du travail des enfants au Mali et à leur retrait des pires formes de travail.

OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE L'IPEC AU MALI

- Les différents acteurs sensibilisés sur les dangers découlant des situations de travail des enfants dans les secteurs retenus.
- Les conditions de vie et de travail des enfants améliorées.
- Les enfants travaillant dans les activités les plus dangereuses retirés, et des alternatives viables offertes aux enfants et à leurs parents.

INTERVENTIONS DE L'IPEC DANS LE PAYS

- Programme national,
- Programme national,
- Programme SIMPOC,
- Carton Rouge,
- SCREAM.

2. INTERVENTION DE L'IPEC ET PRINCIPAUX RESULTATS

PROGRAMME NATIONAL

Objectifs

L'objectif du programme est de contribuer à l'abolition du travail des enfants au Mali et à leur retrait des pires formes de travail.

Renforcement des capacités nationales

- Signature d'un mémorandum d'accord entre le gouvernement malien et le BIT en 2001.
- Création du Comité directeur national, organisme chargé de piloter l'action relative à la lutte contre le travail des enfants dans le pays.
- Organisation d'ateliers pour les Inspecteurs et Contrôleurs du travail, chargés de la lutte contre l'utilisation précoce des enfants dans les activités à risques.
- Formation des élus communaux à la lutte contre le travail des enfants.
- Formation des groupements de femmes, membres de la coordination des Associations et ONG féminines du Mali.
- Formation des chefs de quartiers du District de Bamako sur la protection et la promotion des droits des filles domestiques.
- Signature d'une plate forme syndicale de lutte contre le travail de enfants avec les syndicats du Mali.
- Formation des enseignants à la méthode SCREAM, qui dispensent des leçons modèles à plus de 1'500 élèves dans les écoles de Bamako.
- Huit inspections régionales du travail créées sur le territoire national, et dotées de mobylettes pour un meilleur suivi des actions de l'IPEC dans les régions pour améliorer la surveillance contre l'utilisation des enfants dans les pires formes de travail.
- La mise en œuvre du programme d'action sur le renforcement des capacités institutionnelles des inspections du travail.
- Mise en œuvre d'un système de suivi pour identifier les enfants précocement mis aux travaux dangereux et pénibles.
- Retrait et insertion socio-économique de ces enfants.

- Les rapports des directions régionales compilés par la direction nationale du Travail et remis à l'IPEC pour intégration dans les données statistiques.

Objectifs immédiats

- A la fin du projet, les différents acteurs sensibilisés sur les dangers découlant des situations de travail des enfants dans les secteurs retenus.
- Les conditions de vie et de travail des enfants améliorées.
- Les enfants travaillant dans les activités les plus dangereuses retirés, et des alternatives viables offertes aux enfants et à leurs parents.

Les groupes cibles

- Les enfants travailleurs sur les sites d'orpaillage,
- Les petites filles travaillant en milieu urbain et rural,
- Les enfants travaillant dans le secteur agricole,
- Les enfants travailleurs du secteur informel,
- les parents, les communautés, les syndicats, les employeurs, les élèves, les collectivités décentralisées, les enseignants, les inspecteurs et contrôleurs du travail, les médias, les groupements de femmes, les enfants eux-mêmes.



Photo: © OIT/Dubois L.

Contexte et justification de la mise en œuvre des actions

- La lutte contre la pauvreté, c'est à dire les situations où le niveau de subsistance n'est pas atteint, ne permettant ainsi aucune vision de l'existence et du travail. L'approche consiste à dépasser le simple accompagnement social, au droit à une démarche structurante insérant les enfants, les familles et les communautés dans les activités génératrices de revenus et autoalimentée par l'aide initiale. L'IPEC veillera à développer ces actions en parallèle avec les politiques publiques de lutte contre la pauvreté de façon à agir sur les mêmes zones géographiques pour maximiser l'impact des programmes d'action directe.
- La lutte contre les pires formes d'ignorance, c'est à dire l'illettrisme et l'absence de formation. L'objectif visé est à la fois l'autonomie et la dignité des enfants et à terme l'accroissement de la productivité du travail de ces futurs adultes permettant ainsi de créer les conditions d'un marché du travail efficient. L'ampleur et la gravité du travail des enfants peuvent être la conséquence de l'inadaptation du système scolaire, indépendamment des questions de pauvreté. En outre, l'élévation du niveau scolaire a un impact direct sur l'évolution du taux de fécondité des jeunes femmes.
- La mise en œuvre d'une protection légale effective, applicable à tous les secteurs y compris le secteur informel

par la révision de toutes les législations concernées par le travail des enfants (Code du travail, Code pénal, Droit civil). La promotion de la Convention n°182 de l'OIT et des droits qu'elle confère aux enfants, la formation des principaux acteurs concernés (police, justice, inspecteurs du travail), par l'appui à leurs interventions matérielles et enfin l'appui institutionnel apporté aux partenaires gouvernementaux, aux partenaires sociaux et aux institutions de la société civile. Sur le plan pratique, étant donné le rôle crucial de la famille et de la communauté dans la protection des enfants, ces groupes seront plus particulièrement ciblés dans les zones (essentiellement rurales) où elles sont encore solides. Dans les zones (essentiellement urbaines) où les enfants au travail n'ont plus suffisamment d'attaches familiales, c'est la création d'organisations d'enfants au travail et de jeunes en priorité afin de suppléer aux carences de la protection familiale et communautaire.

- L'ensemble des actions menées continuera majoritairement au niveau national. Toutefois la dimension régionale sera développée pour des actions de formation, de sensibilisation et par des programmes d'action directe à caractère sous-régional en Afrique de l'Ouest, sur les pires formes de travail des enfants et communes à plusieurs pays.
- La stratégie multisectorielle des programmes nationaux de l'IPEC, dont les objectifs visés sont : le renforcement

des capacités nationales, la sensibilisation et l'information des divers acteurs, l'action directe de retrait des enfants du travail et leur réhabilitation.

Sensibilisation et information

- Réalisation des activités de sensibilisation auprès des enfants travailleurs, des employeurs, des parents et des communautés, des autorités publiques sur la protection, l'amélioration des conditions de vie et de travail, voire le retrait des enfants des tâches pénibles et dangereuses.
- Plus de vingt (20) séances de sensibilisation réalisées par programme d'action mis en œuvre, soit environ 380 séances.
- Organisation d'émissions radiophoniques et télévisées sur la lutte contre le travail des enfants.
- Distribution d'affiches et de documents sur le travail des enfants aux partenaires de l'IPEC.
- Participation à des conférences et autres rencontres initiées par des organismes partenaires.
- Organisation de la journée de mobilisation communautaire par la CAFO, qui a permis à plus de 30 femmes leaders d'association de s'imprégner davantage des stratégies et des moyens de lutte contre le travail des enfants.
- 50 séances de sensibilisation, portant sur la protection des droits des filles migrantes et l'amélioration de leurs



conditions de travail, ont été organisées touchant plus de 2'250 personnes.

- 30 jeunes, membres de l'Association des enfants et jeunes travailleurs de Bamako, ont mené des actions de sensibilisation auprès des employeurs de filles sur l'allègement des travaux et des horaires de travail. Cette opération a touché 285 familles et plus de 700 employeurs et employeuses.
- Organisation de conférence de presse en relation avec le Syndicat National de l'Education et de la Culture, à l'occasion de la commémoration de la semaine d'action globale pour l'éducation pour tous.
- Organisation de la Journée mondiale contre le travail des enfants, sur le thème du travail domestique des enfants.

Actions directes (retrait, prévention et réhabilitation)

- 300 enfants travaillant dans le secteur agricole dotés de matériel didactique continuent leur scolarité avec l'appui de l'IPEC pour les frais de scolarisation et de fournitures scolaires.
- 152 enfants travaillant dans les domaines rizicoles de la région de Ségou, Niono et Macina suivent des cours d'alphabétisation, dont plus de 60 filles.
- 550 enfants travaillant dans les domaines rizicoles des apprennent un métier dans les domaines de la menuiserie bois ou métallique, la couture et le bogolan.
- Mise en place de classes d'alphabétisation, de formation professionnelle et technique dans les ateliers de formation pour les garçons, formations complémentaires, comme la teinture, la savonnerie, le tricot, le blanchissage pour plus de 365 filles domestiques.
- 236 enfants des sites miniers sont scolarisés.
- Organisation à l'intention de plus de 50 élus locaux d'un atelier de formation sur le travail des enfants.
- 35 syndicalistes de la sous région ouest africaine ont vu leur capacité renforcée dans le domaine de la prévention des risques liés au travail des enfants.
- 365 filles domestiques du District de Bamako initiées à l'art culinaire.
- 30 enseignants dispensent des leçons modèles à plus de 1'500 élèves dans les écoles de Bamako dans le cadre de SCREAM.
- 8 inspections régionales du travail sont dotées en mobylettes pour un meilleur

suivi des actions de l'IPEC dans les régions, mais aussi pour une plus grande surveillance contre l'utilisation des enfants dans les pires formes de travail.

- Réalisation des activités de sensibilisation auprès des enfants travailleurs, des employeurs des enfants, des parents et des communautés, des autorités publiques.

Résultats

- 2804 garçons et 4207 filles ont bénéficié directement du programme
- 25'000 enfants ont bénéficié indirectement du programme d'action, dont plus de 60% de filles.
- Le nombre d'enfants touchés par les campagnes de sensibilisation s'élève à environ 25'000.

PROGRAMME LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS À DES FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL

Les activités de l'IPEC de lutte contre la traite des enfants en Afrique Centrale et de l'Ouest sont mises en œuvre par le programme en vue de combattre la traite des enfants à des fins d'exploitations de leur travail (**voir fiche générale LUTRENA**).

Les actions de LUTRENA au Mali, se divisent en trois parties : Renforcement des capacités, sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique, et actions concrètes en faveur des enfants :

- Renforcement des capacités :
 - Atelier d'actualisation de la législation.
 - Organisation d'une journée de réflexion sur la crise ivoirienne et ses conséquences sur le Mali et le Burkina Faso.
 - Information et sensibilisation des personnels de l'administration publique.
- Sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique :
 - Formations et sensibilisation des journalistes.
- Actions directes en faveur des enfants :
 - Prévention contre la traite des enfants dans le cercle de Kolondiéba (région de Sikasso). Supports : 20 villages, 18 émissions de radios, 20 clubs enfants, 3000 titres de voyages.
 - Rapatriement et prise en charge des enfants victimes de traite dans les

régions de Sikasso, Ségou, Mopti et Bamako (250 enfants).

- Projet d'appui à la réinsertion économique des enfants victimes de traite.
- Production de dépliants sur le titre de voyage tenant lieu d'autorisation de sortie de territoire pour les enfants âgés de moins de 18 ans.

PROGRAMME SIMPOC

L'étude SIMPOC pour le Mali a démarré en juillet 2004. Les accords ont été signés entre l'OIT et le Gouvernement du Mali, par l'intermédiaire du Ministère du Plan. Un financement de l'ordre de 167.000\$ sera utilisé à cet effet. Le programme national de l'IPEC a suivi et dirigé toutes les phases de la négociation pour l'utilisation des différents questionnaires (ménages, enfants), développés par l'OIT dans le cadre d'autres projets similaires.

PROGRAMME CARTON ROUGE

En 2002, l'OIT et l'IPEC ont décidé d'utiliser le symbole du « Carton rouge » pour stigmatiser le travail des enfants lors de campagnes d'informations destinées au grand public à l'occasion de certaines compétitions de football (**voir fiche générale Carton Rouge**).

Cette campagne a été lancée à l'occasion de la 23^{ème} édition de la Coupe Africaine des Nations (CAN) de Football au Mali en janvier 2002. L'IPEC a organisé en collaboration avec la Coupe Africaine de Football et le Comité d'organisation de la coupe d'Afrique des nations (COCAN), une vaste campagne de sensibilisation axée sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Cette campagne avait pour objectif de saisir l'opportunité de la CAN 2002 pour sensibiliser le grand public sur cette réalité et pour susciter un ralliement unanime autour des principes de base contenus dans la Convention n°182.

Une stratégie de communication efficace a été développée en impliquant les journalistes dans toutes les activités de l'événement. Une caravane de presse a été organisée, des reportages sur les actions au Mali et sur des célébrités du football ont été réalisés, des responsables de l'OIT se sont exprimés publiquement.

Les enseignements majeurs tirés de cet événement, peuvent se résumer en quelques points :



Photo: © OIT/Dubois L.

- Large sensibilisation de toutes les couches de la population, dont les autorités politiques, les journalistes, les fonctionnaires de différentes administrations publiques. Plus de 2 millions de maliens ont participé directement ou indirectement à l'événement.
- La campagne fût l'occasion de donner la parole aux enfants travailleurs, pour qu'ils puissent exprimer eux-mêmes leurs préoccupations et mettre l'accent sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- Le concept de carton rouge sera désormais associé à toutes les activités sportives du pays en vue de soutenir les actions de terrain.
- Les négociations sont prévues avec les organisateurs de la Coupe d'Afrique Militaire de Football en 2005.

PROGRAMME SCREAM

L'IPEC a lancé une nouvelle initiative axée sur l'éducation et la mobilisation sociale, « SCREAM Halte au travail des enfants ! » en vue d'aider les éducateurs du monde entier à renforcer la compréhension et la sensibilisation des jeunes face au travail des enfants. SCREAM (**S**upporting **C**hildren's **R**ights through **E**ducation, the **A**rts and the **M**edia) a pour objectif de promouvoir les droits des enfants par l'éducation les arts et les médias (**voir fiche générale SCREAM**).

Actions entreprises

- Les Kits SCREAM remis au Ministère de l'éducation nationale.
- Des leçons modèles SCREAM insérées dans les programmes scolaires de plusieurs écoles primaires.
- Des activités initiées et expérimentées par le Syndicat national de l'éducation et de la culture (SNEC), avec la collaboration des académies d'enseignement et des centres d'animation pédagogique.
- Des relais de jeunes élèves constitués pour véhiculer les messages de l'initiative SCREAM.
- Un reportage télévisé réalisé et des articles de journaux publiés sur SCREAM.

Résultats

- 200 personnes ont participé au lancement de SCREAM le 5 octobre 2003.
- Il est prévu que 5'000 élèves bénéficient de SCREAM.

Le projet SCREAM et l'élaboration des leçons modèles sur la prévention et la sensibilisation du travail des enfants à l'intention des élèves de l'école primaire devrait permettre le développement d'un vaste mouvement mondial de la jeunesse ayant pour objectif de restituer aux enfants travailleurs leurs droits à une enfance décente.

L'utilisation des leçons modèles dans toutes les écoles du pays est envisagée avec l'appui du Ministère de l'Education nationale.



3. QUELQUES EXEMPLES DETAILLES DE REALISATIONS

PROGRAMME NATIONAL

Projet

« Elaboration de leçons modèles à l'intention des écoles du fondamental pour la prévention et la sensibilisation du travail des enfants »

Contexte

Face à la situation intolérable qui est celle des enfants utilisés dans ces activités, pour la plupart du secteur informel, les services techniques de l'Etat, les ONG et les associations, les syndicats, les groupements de femmes ont entrepris des actions vigoureuses, soit pour sensibiliser les employeurs de ces enfants, les parents des enfants concernés, les populations sur les risques et les dangers liés au travail des enfants, soit pour retirer les enfants de moins de 15 ans du travail, soit pour améliorer les conditions de travail des enfants de plus de 15 ans. Mais ces actions, pour qu'elles aboutissent aux résultats escomptés, nécessitent d'être renforcées par des mesures pédagogiques d'information et de sensibilisation sur le terrain.

Les élèves du premier cycle et du deuxième cycle de l'enseignement fondamental, sont bien indiqués pour être des vecteurs de transmissions des messages de prévention et de sensibilisation sur les risques et

contraintes liés aux dangers du travail précoce des enfants travailleurs. Ces élèves pourront ainsi informer leurs pairs élèves, mais aussi les communautés d'où ils viennent.

L'élaboration de leçons modèles par les enseignants pour la lutte contre le travail des enfants et dispensées à l'intention des élèves du niveau fondamental répond à cette préoccupation.

Actions entreprises

- Concevoir et dispenser 20 leçons à l'intention de 2'100 élèves dans dix écoles du District de Bamako sur la prévention et la sensibilisation du travail précoce des enfants.
- Validation technique et pédagogique des leçons modèles proposées par la Commission pédagogique du SNEC en relation avec le Centre national pour l'éducation.
- Expérimentation des leçons modèles avec les enseignants à l'occasion d'un stage de formation.
- Exécution des leçons modèles dans dix écoles du District de Bamako.
- Organisation de 50 séances de sensibilisation et d'information par les élèves relais.

Projet

« Appui institutionnel pour le renforcement des capacités d'intervention des services de l'inspection et contrôle du travail en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants »

Contexte

Les causes de la mise au travail des enfants au Mali sont multiples :

- Crise économique dans les zones rurales obligeant les parents à utiliser leurs enfants comme une main d'œuvre gratuite ;
- Crise du système éducatif plus visible dans les zones rurales (peu d'écoles, qualité médiocre). Frais de scolarisation très élevés et éducation inadaptée aux besoins de la population rurale ;
- Facteurs culturels et religieux agissant sur la croissance démographique ;
- Actions de sensibilisation auprès des enfants travailleurs, des employeurs, des parents et des autorités locales ;
- Amélioration des conditions de vie et de travail des enfants travaillant dans les secteurs agricole et informel ;
- Plusieurs enfants de moins de 14 ans retirés des tâches dangereuses et pénibles des secteurs informel et agricole ;
- Les Inspecteurs et les Contrôleurs du travail ont un rôle fondamental à jouer pour soustraire les enfants du travail et notamment des pires formes.
- Mesures de protection et de prévention ;
- Amélioration des systèmes de soins de santé ;
- Renforcement des capacités d'intervention des Inspecteurs et Contrôleurs du travail tout en constituant des points focaux pour le programme national ;
- L'implication de la Direction du travail dans les actions du programme national de lutte contre le travail des enfants ;
- Les inspecteurs et contrôleurs de travail participent mieux dans leur région au renforcement et au suivi des actions de l'IPEC ;
- Identification des lieux dangereux de travail pour les enfants de moins de 15 ans ;
- Négociation avec les employeurs des enfants pour le retrait des enfants de moins de 15 ans utilisés dans les tâches pénibles et dangereuses.

Actions entreprises

- Organisation d'un atelier national de renforcement des capacités des Inspecteurs et Contrôleurs du travail.
- Création dans chaque région administrative du pays, auprès de l'inspection du travail de points focaux régionaux de lutte contre le travail des enfants.

- Dotation en moyens logistiques des huit Inspections régionales du travail.

LUTRENA

Projet de Prévention contre la traite des enfants dans le district de Kolondjéba, région de Sikasso

Objectifs :

- Prévention contre la traite des enfants par le biais de la sensibilisation des parents, des autorités politiques et administratives locales ainsi qu'auprès des enfants.
- A terme, la capacité de réaction et d'action des populations et des autorités locales renforcée pour la prévention et la surveillance contre la traite des enfants.

Actions entreprises :

- Création d'un comité préfectoral comprenant : vingt comités de surveillance, vingt comités d'enfants créés à cet effet, quarante points focaux communautaires (deux contacts par village), quarante forums de lecture.
- 82 enfants ont été impliqués ainsi que 4'344 adultes.

Résultats attendus :

- La sensibilisation dans vingt villages a commencé. L'augmentation de la capacité de lutte contre la traite des enfants par la prise de conscience des populations intéressées.
- Permettre l'interception des enfants en partance pour la Côte d'Ivoire (traite au niveau transfrontalier), ou vers Sikasso et Bamako (traite au niveau local).

Pertinence de ce projet :

- Approche permettant de renforcer les capacités des chefs locaux ainsi que d'autres membres actifs de la communauté en matière de lutte contre la traite des enfants.
- Promouvoir l'idée selon laquelle les enfants sont des membres à part entière de la communauté.
- Organisation de réunions concernant des thèmes tabous dans les villages.
- Bons résultats pour un coût très faible.

Projet en vue de la réintégration et réhabilitation des enfants victimes de traite. Projet commun de l'OIT/IPEC/LUTRENA, Office des Migrations International, UNICEF et du Ministère chargé de la responsabilisation des femmes, des enfants et de la famille

Objectif :

- Contribuer à la réintégration des enfants victimes de traite par le biais de formations professionnelles et d'activités génératrices de revenus.
- A la fin du programme, 195 enfants victimes de traite rapatriés dans les régions de Mopti et Sikasso seront formés à l'exercice d'activités génératrices de revenus telles que : l'élevage de volailles et de moutons, commerce de faible importance, fabrication et vente de produits locaux (le savon par exemple).

Actions entreprises :

- Recensement de 500 enfants victimes de traite auront bénéficié de cours d'alphabétisation, de gestion et de comptabilité.

Résultats attendus :

- Réintégration de 500 enfants victimes de traite dans leur famille.
- Apprentissage et intégration des bénéficiaires dans la vie professionnelle.

Pertinence de cette pratique :

- La coopération interinstitutionnelle est possible et permet d'obtenir des résultats supérieurs à ceux obtenus individuellement.

Introduction de documents de voyages pour les enfants de moins de 18 ans

Objectif :

- Lutter contre la traite des enfants en leur fournissant des documents de voyage.

Actions entreprises :

- Le Ministère malien des Affaires sociales va mettre en place et faire imprimer 200'000 documents de voyage avec le concours financier du projet LUTRENA. La diffusion sera assurée par les services de police, de gendarmerie, des préfectures et sous-préfectures.
- Ces services pourront recueillir simultanément des données importantes.